

Conférence ministérielle de la Francophonie

1^{ère} session ordinaire
de la Conférence
ministérielle



24^e session ordinaire
du Conseil d'administration
de l'ACCT

CMF-1/92/21

RAPPORT DE LA 17^e SESSION DU COMITÉ DU PROGRAMME SPÉCIAL DE DÉVELOPPEMENT

Paris, 7, 8 et 9 décembre 1992

RAPPORT

DE LA XVIIEME SESSION DU COMITE

DU PROGRAMME SPECIAL DE DEVELOPPEMENT

1. Ouverture des travaux

Du 3 au 4 décembre 1992, s'est tenue au siège de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique la XVIIème session du Comité du PSD.

Les travaux sont ouverts par le Président sortant, M. Guy AZAIS, représentant de la France souligne toute l'importance que la France attache, et continue d'attacher, au Programme Spécial de Développement, qui se fonde sur des objectifs précis, affinés au cours des dernières années. La concentration des activités autour du développement des ressources humaines et des appareils productifs qui s'est affirmée avec le temps donne satisfaction à la France au point qu'elle a pu accroître sa contribution de manière significative à partir de 1991.

Il insiste également sur la cordialité et la convivialité qui, pendant toute la présidence française, ont caractérisé les travaux.

2. Allocution du Secrétaire Général

Prenant la parole à la suite du Président du Bureau sortant, Monsieur le Secrétaire Général de l'Agence rappelle la concentration des actions de l'Agence autour des priorités définies par le Sommet

de Chaillot, ainsi que les efforts accomplis pour ramener la part des frais de gestion dans les dépenses de l'ACCT au-dessous du seuil de 25 %. Monsieur le Secrétaire Général s'attache ensuite à tracer les voies dans lesquelles il souhaite voir s'engager les réflexions du Comité du PSD :

- privilégier les projets qui produisent un effet multiplicateur et ceux qui favorisent le développement économique,
- associer la rapidité d'intervention à l'exigence de limitation des secteurs où s'exercent les activités de l'Agence,
- assurer la gestion des projets spécifiques du Sommet .

Monsieur le Secrétaire Général insiste ensuite sur la nécessité pour les Etats membres d'honorer leurs promesses de contribution volontaire et fait observer que, sans les cotisations, le travail devient extrêmement difficile.

3. Election du Bureau de la XVIIème session

Après une rapide concertation, Madame la représentante du Cameroun propose le Bureau suivant, élu par acclamations :

- Président : Canada
- Vice-Président : Gabon
- Rapporteur : Burkina-Faso

4. Adoption de l'Ordre du Jour

Le nouveau Président élu adresse ses remerciements au Comité pour la confiance placée dans son pays, puis exprime son soutien aux idées développées par Monsieur le Secrétaire Général dans son allocution d'ouverture, avant de faire examiner le projet d'Ordre du Jour.

L'Ordre du Jour est adopté après addition au point 6 du mot évaluation. Le point 6 de l'Ordre du Jour devient : Etat

d'exécution technique et financière (rapport au 30 septembre 1992 - Evaluation - Fonds de Solidarité).

5. Compte-rendu d'exécution technique et financière 1991
(document PSD/1/92)

Monsieur le Directeur Général du PSD ayant exprimé le souhait de voir les Directeurs techniques prendre part aux travaux du Comité du PSD, l'assemblée donne son accord.

Monsieur le Directeur Général du PSD présente alors les grandes lignes de l'exécution technique et financière de l'année 1991 :

Budget voté :	12.500.000,00 FF
Contributions volontaires :	11.682.130,14 FF
Produits financiers :	970.661,37 FF
Dépenses globales :	10.516.130,52 FF, soit 84,1 % du budget.

Le budget 1991 a été engagé à 96,5 % et dépensé à 84,1 % en fin d'exercice. Les contributions volontaires sont en nette augmentation (37 %) par rapport à celles du budget précédent parce que l'amélioration du taux de change entre 1990 et 1991 a fait passer le montant des contributions volontaires de 9.341.875,70 FF à 11.682.130,14 FF. En réalité le montant nominal des contributions n'a guère augmenté, le nombre des pays contributeurs étant même passé de 17 à 5.

Certes, les Comores ont versé 40.000 FF en 1991, mais cette somme a été inscrite au titre des contributions statutaires.

Les dépenses se sont accrues pour leur part de 16,7 %.

Le budget alloué au BRL était de 1 million de FF ; mais il a été réaménagé pour être réduit à 700.000 FF. Les dépenses en fin d'année ont été limitées à 519.700 FF.

Sur le plan à la fois technique et quantitatif, l'année 1991 semble être une très bonne année dans la mesure où 140 actions ont été engagées contre 115 en 1990 et 122 en 1989.

Ces actions se répartissent de la façon suivante :

- Etudes techniques : 6
- Assistance Technique : 28
- Perfectionnement : 106

Une répartition des 140 actions par secteur fait apparaître la remarque suivante :

- secteur Développement Economique et Social : 97
- secteur Coopération Scientifique et technique : 33
- secteur Culturel : 10

ce qui ne correspond pas aux priorités arrêtées par le Comité.

Quant au nombre de bourses accordées aux femmes, il est de 40 sur 106, dépassant donc largement le taux de 20 % fixé par le Comité.

5.1. Contrôleur financier

Le budget voté était effectivement de 12,5 millions de FF et les dépenses de 10,5 millions de FF ; alors que, en 1990, le budget était de 12,1 millions de FF et les dépenses de 9 millions de FF.

En 1991, la consommation des crédits a été de 84,1 % contre 75 % en 1990 tandis que les dépenses des programmes se sont élevées à 7.196.000 FF soit 83,7 % des crédits prévus ; alors que les dépenses de fonctionnement ont été de 3.215.000 FF soit 89,3 % des crédits disponibles.

Les réaménagements budgétaires constatés n'ont pas modifié le budget global, qui a donc été normalement exécuté.

5.2 Commissaire aux Comptes

Monsieur le Commissaire aux Comptes indique que sur le plan budgétaire, il n'a pas d'observation à faire, car les procédures ont été suivies. L'exécution budgétaire est satisfaisante de son point de vue.

Cependant, Monsieur le Commissaire aux Comptes attire l'attention du Comité sur les carences du système de gestion mis en place à l'Agence, qui conduit à des appréciations erronées : le compte d'exploitation et le bilan présentés ne donnent pas une image fidèle de l'Agence. Par ailleurs, la T.V.A. remboursable représente une somme importante en dehors des comptes de l'Agence et, jusqu'à tout récemment, aucune disposition n'est prise pour la récupérer. En tout état de cause, le Commissaire aux Comptes fait savoir que seules les trois dernières années de T.V.A. sont encore recouvrables.

5.3. Débats

La discussion fait ressortir les points suivants :

- les critères de sélection des requêtes demeurent une préoccupation constante. En effet, les définitions des champs de priorités restent imprécises et mériteraient par conséquent d'être précisées.

- le Comité met l'accent sur la coopération Sud-Sud en recommandant au PSD d'utiliser davantage les institutions et les ressources humaines du Sud. Le Comité estime que les documents soumis à son examen par le PSD privilégient les aspects quantitatifs et souhaiterait, qu'à l'avenir, il soit tenu compte davantage de l'aspect qualitatif, et, qu'ainsi, le souci d'évaluation soit préservé.

- Le Comité souhaite aussi qu'il y ait une relation de plus en plus étroite entre les activités du PSD et celles des autres Directions de l'Agence.

Il exprime le souhait de voir le PSD faire davantage appel aux contributions d'autres Organismes et incite les pays non membres du Comité à verser des cotisations volontaires.

On met enfin un accent particulier sur la multilatéralité, qui doit apparaître de plus en plus dans les activités du PSD. C'est ainsi qu'une action ponctuelle entreprise dans un pays devrait être intégrée à la programmation des Directions et devenir une action spécifique de l'Agence, quand elle intéresse d'autres Etats.

6. Etat d'Exécution Technique et Financière

Rapport au 30 septembre 1992

Fonds de Solidarité - Evaluation (Doc. PSD/2/92)

6.1. Présentation du Directeur Général du PSD.

En 1992, le PSD a retenu 95 requêtes sur 600 reçues au 30 septembre 1992. Les engagements des crédits sont de 8,8 millions de FF dont 6,15 millions au titre des programmes, représentant 83,8 % des recettes de l'année. Lesdites recettes s'établiront à la fin de l'année à 10,5 millions de FF.

Pour permettre la sélection des projets, le Secrétariat a procédé à la synthétisation des critères d'éligibilité en début d'année ainsi qu'à la création d'un Comité de Sélection.

Sur le plan de l'évaluation, des experts - à la fois interne et externe - ont été engagés pour mener le travail.

Sur le plan qualitatif, le PSD a essayé de réserver ses moyens aux actions prioritaires arrêtées lors des différents Sommets.

Une attention particulière est donc attachée au choix des requêtes, des critères et aux actions à privilégier.

Sur le plan des actions :

- 9 requêtes en Etudes
- 11 requêtes en Assistance technique
- 64 requêtes de Perfectionnement

ont été retenues.

6.2 Débat

La question des critères de sélection revient de nouveau ; et le Comité propose que tout en acceptant que la Direction générale travaille dans le cadre des priorités définies par les Sommets, il soit également tenu compte du caractère particulier de l'instrument de coopération originale qu'est le PSD.

Etant donné que pour optimaliser le fonctionnement du PSD, les actions entreprises par ce dernier doivent se situer dans le cadre des priorités arrêtées par le Sommet, il est préconisé de faire une recommandation pour que le Sommet injecte des fonds dans les activités du PSD.

Le Comité souhaite qu'il soit tenu compte du bureau élu du PSD et du rôle du Correspondant national dans la sélection des projets. Il rappelle avec insistance son souci de voir les Directions régionales davantage impliquées dans l'exécution des actions du PSD en vue d'assurer la décentralisation effective des activités de l'Agence vers les unités hors-siège.

Fonds de solidarité des Sommets

Le Directeur général ayant souligné le rôle du Fonds de solidarité, destiné à financer des actions en faveur du Liban, du Tchad, du Mali, du Rwanda et du Laos, le Comité en prend acte. Il tient cependant à dire que les opérations menées sur le terrain doivent l'être en coopération étroite avec les autres Organismes de coopération bilatérale.

6.3. Evaluation

Après que le Comité ait exprimé son regret de ne pas avoir eu connaissance écrite des résultats de l'évaluation, les évaluateurs font part de leurs analyses.

1) Projet conjoint de perfectionnement PSD/Maroc

Le projet conjoint PSD/Maroc répond parfaitement aux espoirs placés en lui. Mais, pour améliorer son efficacité, une opération de promotion doit être menée. Il importe aussi de procéder à certains changements dans l'accord entre les deux parties : identification par le Maroc en début d'année des centres prêts à accueillir des stagiaires, transmission à l'ACCT de la liste de ces centres, sélection conjointe des requêtes.

Le projet de perfectionnement PSD/Maroc est un exemple de coopération réussie entre pays du Sud;

2) Programme d'Assistance technique

Les évaluateurs font apparaître la difficulté de planifier les besoins en assistance technique. Ils font néanmoins remarquer que le programme d'assistance technique répond aux besoins. Il convient néanmoins d'assurer une meilleure coordination entre les actions du Programme assistance technique et les autres actions de l'Agence et de définir plus clairement le sens et les objectifs des programmes d'assistance technique.

Le fonctionnement, les procédures et les outils de gestion du programme d'assistance technique doivent être davantage resserrés en vue d'une meilleure efficacité.

Le Directeur Général du PSD informe les membres du Comité que les rapports d'évaluation leur seront envoyés dans la semaine qui suivra les travaux du PSD.

7. Propositions d'affectations budgétaires pour l'exercice 1993

Les recettes, constituées par les cotisations volontaires et les produits financiers, devraient s'élever à 12.700.000 FF en 1993. Ces prévisions font apparaître une baisse par rapport à 1992 de 1,5 %. Les prévisions des dépenses quant à elles se décomposent comme suit :

Comité du PSD :	250.000 FF, soit	1,1 % (- 36,5 %)
Fonctionnement :	3.550.000 FF, soit	27,9 % (- 5,3 %)
Programmes :	8.900.000 FF, soit	70,0 % (+ 1,2 %)

Le Directeur Général du PSD demande que l'organigramme et l'effectif du PSD soient maintenus dans leur état actuel.

Après discussions, et notamment des réserves relativement au budget des Bureaux régionaux, les propositions d'affectations budgétaires soumises au Comité du PSD sont adoptées telles quelles.

Néanmoins, il convient de souligner certains points intéressants qui ressortent de ces discussions :

- . La politique salariale du PSD doit être celle de toute l'Agence.
- . La visibilité du PSD doit être beaucoup plus apparente
- . La pertinence des actions menées doit être démontrée
- . Tout en laissant l'initiative aux Bureaux régionaux de mettre en oeuvre les actions relevant de leur compétence, le Siège doit avoir sur eux un contrôle permanent.
- . La concentration des secteurs d'intervention du PSD doit demeurer une constante.

Les actions du PSD doivent concerner plus particulièrement :

- l'appui au partenariat Nord-Sud au même titre que le partenariat Sud-Sud,
- l'appui à la micro-entreprise dans le secteur informel
- l'insertion des jeunes dans le secteur du développement.

Le Comité décide d'adresser une recommandation au Secrétaire Général en vue d'exempter le PSD du paiement des frais de loyer.

Le Comité tient à demander que le Directeur Général adresse un rapport au Bureau, d'ici un mois ou deux, sur la manière dont il exécutera le budget voté, à la lumière de toutes les recommandations émises.

8. Examen du point 9 de l'Ordre du Jour : Dates et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité se tiendra quelques jours avant la Conférence ministérielle siégeant comme Conférence générale.

9. Examen du point 10 de l'Ordre du Jour : Annonce des contributions

Les pays suivants annoncent qu'ils contribueront au budget du PSD en 1993 :

Cameroun, Canada, Canada-Québec, Canada-Nouveau Brunswick, Côte d'Ivoire, Maroc, Ile Maurice, France, Sénégal, Rwanda, Tunisie, Burkina Faso.

10. Examen du point 11 de l'Ordre du Jour : Divers

Pour les prochaines sessions du PSD, Il est proposé que les états d'exécutions techniques et financière des deux années soient traités ensemble en un seul point à l'ordre du jour.

11. Examen du point 12 de l'Ordre du Jour : Nomination du Directeur Général du PSD

Au cours de la séance à huis clos, le Comité du PSD recommande la nomination de Monsieur Driss KETTANI du Maroc au poste de Directeur Général du PSD.

